

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice DESRIERS, Maire.

Présents : M. Maurice DESRIERS, M. Bernard FOULATIER, Mme Séverine CHELOT, M. Jean-Claude CHICAUD, Mme Virginie PHILIPPON, M. Antoine COLLET, Mme Pascale BOMBLED, M. Jonathan GOES, Mme Simone MONGIS CARRION.

Absent excusé : Mme Dominique VIGNON et Renaud POIRIER.

Absent : néant

Mme Dominique VIGNON a donné pouvoir à Mme Virginie PHILIPPON

M. Renaud POIRIER a donné pouvoir à M. Antoine COLLET.

M. Bernard FOULATIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance précédente du 10 décembre 2020 est adopté, à 10 voix pour, 1 voix contre.

ORDRE DU JOUR

INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISMES :

Suite à la décision de la DDT de ne plus instruire nos actes d'urbanisme, une convention va être signée avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Creuse pour les CUB (certificat d'urbanisme opérationnel), les déclarations préalables et les permis de construire.

Les documents simples, les secrétaires ont été formées par les services de la DDT et continueront à assurer l'instruction. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX ISOLATION DU COMMERCE – DEMANDES DE SUBVENTIONS – PLAN DE FINANCEMENT :

Dans le cadre des mesures du plan de relance (compléments DSIL) et du plan énergie climat régional (contrat régional de solidarité territoriale - CRST), des subventions peuvent être accordées pour des travaux d'isolation des bâtiments publics. Dans ce cadre il est proposé de procéder à des travaux sur le bâtiment du restaurant Le Montcabrien (changement des fenêtres et volets de l'étage, isolation par l'extérieur des murs de l'étage, isolation du plancher et du plafond de la salle de restaurant). Une estimation du coût des travaux a été demandée à EM Ingénierie. Ce coût est estimé à 40 965 euros hors taxes. Le reste à charge pour la commune serait de 20 % de ce chiffre soit 8 193 euros.

La proposition et le plan de financement sont adoptés à l'unanimité.

RENONCIATION A UNE CONCESSION CIMETIÈRE COMMUNAL :

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu de M. et Mme LURET qui souhaitent renoncer à leur concession n° 484 acquise le 08 décembre 1995 dans le cimetière communal. Le Conseil a la possibilité de lui rembourser la partie encaissée sur le budget principal soit 111,79 €. A l'issue de cette transaction la Commune pourra revendre l'emplacement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la renonciation de la concession de M. et Mme LURET n°484 et autorise le Maire à rembourser la somme de 111,79 € à M. et Mme LURET.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Informations sur la Communauté de communes : pour 2021 la hausse de la redevance pour les déchets ménagers sera de 5 % pour les habitants et la participation des communes passera à 4,95 euros par habitant contre 2,76 en 2020.
- Taxe d'inhumation : par la loi du 29 décembre 2020, la taxe d'inhumation et la taxe de dispersion des cendres sont supprimées.
- Un des deux logements au-dessus de la Mairie va être à louer à partir du mois d'avril
- Séverine CHELOT indique que le Centre de vaccination de Neuvy Saint Sépulcre a ouvert lundi 18 janvier 2021 pour la vaccination des personnes de plus de 75 ans ou personnes à risques mais que pour l'instant il n'est pas possible d'accéder à la plateforme de prise de rendez-vous en ligne. Dès qu'elle aura plus d'information elle préviendra la Mairie.
- Virginie PHILIPPON et Pascale BOMBLED font un compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux de l'Auzon. Le retrait de la Commune de Measnes a été approuvée à l'unanimité. Le prix de l'eau va augmenter. Il est rappelé que le contrôle du débit et l'entretien des bornes à incendie sont de la responsabilité des Communes, que le Syndicat des Eaux qui s'en occupait jusqu'ici ne peut plus le faire gratuitement mais qu'il réfléchit à une convention entre les parties.

La séance est clôturée à 21H13.